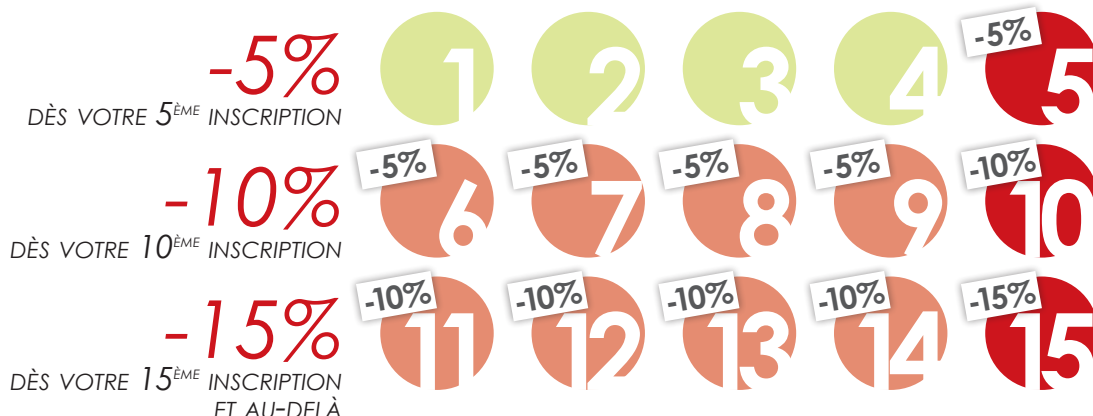




Smart Pass



Votre fidélité devient un avantage



Comment ouvrir votre SMART PASS ?

- 1 Appelez
- 2 Créez votre numéro SMART PASS
- 3 Profitez immédiatement de votre avantage

Le SMART PASS est lié à votre établissement. Diffusez-le auprès de vos collaborateurs en indiquant leurs coordonnées pour cumuler votre avantage.

NOTEZ

Votre SIRET _____

Votre n° de SMART PASS _____



CONTACTEZ

01 49 70 65 12
ou sur www.csp.fr

VOTRE SMART PASS EST VALIDE 2 ANS ET PREND EFFET LE JOUR DE LA DEMANDE D'OUVERTURE.

LES REMISES CONCERNENT TOUTES LES FORMATIONS INTER ENTREPRISES DU CATALOGUE CSP FORMATION.

CHAQUE FORMATION DOIT ÊTRE SUIVIE DANS SON INTÉGRALITÉ.

LA REMISE S'APPLIQUE SUR LE PRIX HT INDIQUÉ SUR CHAQUE FORMATION DE NOTRE CATALOGUE.



Contact : **Sandrine HELIAS-PEAN**

- smartpass@csp.fr
- 01 49 70 65 12
- www.csp.fr

Comment bénéficier des avantages de votre SMART PASS ?

Un SMART PASS peut être ouvert pour chaque établissement caractérisé par son numéro de SIRET.

Les conditions générales de participation à une formation INTER entreprises CSP sont définies dans notre catalogue et s'appliquent de la même manière pour toutes nos formations.

Comment ouvrir votre SMART PASS CSP ?

- Le service INTER est à votre disposition sur toute la France de 8h30 à 18h, du lundi au vendredi au **01 49 70 65 12**.
- Le service INTER vous enregistre avec un numéro de SMART PASS unique pour votre établissement.

Gérer vos inscriptions avec le SMART PASS

- 1 A l'inscription, renseignez votre numéro de Smart Pass. Vous recevrez sous 48h un e-mail confirmant votre inscription.
- 2 Le Service INTER vous adresse par courrier une convention mentionnant le montant de l'inscription directement remis grâce à votre SMART PASS, dont vous nous retournerez 1 exemplaire signé.
- 3 En cas d'annulation ou report de la session, les conditions restent identiques et nous reprenons le processus d'inscription à l'étape 1 ci-dessus.
- 4 Après la formation, le Service INTER vous adresse la facture mentionnant le prix remis SMART PASS établi sur la convention.